

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/226 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE CONCERNANT LE FINANCEMENT DE L'ENQUETE EPIDEMIOLOGIQUE RELATIVE AUX CONSEQUENCES DU PASSAGE DU NUAGE RADIOACTIF DE TCHERNOBYL EN CORSE

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011

L'An deux mille onze et le sept octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BENEDETTI Paul-Félix à M. TALAMONI Jean-Guy
Mme CASALTA Laetitia à M. CASTELLI Yannick
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme FEDI Marie-Jeanne à Mme BIANCARELLI Viviane
M. FRANCISCI Marcel à Mme RUGGERI Nathalie
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme BARTOLI Marie-France
Mme GUERRINI Christine à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. TATTI François
Mme MARTELLI Benoite à M. ORSINI Antoine
Mme NATALI Anne-Marie à Mme NIELLINI Annonciade
M. de ROCCA SERRA Camille à M. PANUNZI Jean-Jacques
M. SUZZONI Etienne à M. SANTINI Ange

ETAIT ABSENT : M.

SINDALI Antoine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 10/221 AC de l'Assemblée de Corse du 16 décembre 2010 portant adoption du Budget Primitif 2011 de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SOUS** réserve de l'inscription des autorisations d'engagement correspondantes au Budget Supplémentaire de l'exercice en cours,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

DECIDE DE RESERVER des Autorisations d'Engagement d'un montant de 400 000 €, pour le financement de l'enquête épidémiologique relative aux retombées de la catastrophe de Tchernobyl en Corse, sur le Programme 4111 F « Santé-Social » Fonction 41.

ARTICLE 2 :

Ce financement nécessite au préalable l'inscription des Autorisations d'Engagement au Budget Supplémentaire de l'exercice en cours.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 7 octobre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Secteur Santé - Financement de l'enquête épidémiologique relative aux conséquences du passage du nuage radioactif de Tchernobyl en Corse

La Corse est l'une des régions occidentales parmi les plus exposées, en avril et mai 1986, aux retombées du nuage radioactif de Tchernobyl.

La carence des réponses des autorités publiques au moment des faits, que ce soit dans l'information et la mise en œuvre de contre-mesures, conjuguées à l'insuffisance des enquêtes chargées d'établir le niveau de contamination et son impact pathologique, ont contribué à générer doutes et inquiétudes au sein de la population.

Face à ce constat et bien que dépourvue de compétences directes en la matière, l'Assemblée de Corse a été conduite à intervenir à plusieurs reprises jusqu'à décider, en avril 2006, la réalisation d'une nouvelle enquête épidémiologique sous l'égide de la CTC ; enquête destinée à apporter un éclairage objectif et précis sur l'impact sanitaire de cette catastrophe nucléaire dans l'île et confiée à un organisme indépendant par appel d'offres européen.

C'est dans ce cadre qu'un groupe de travail a été chargé d'examiner les conditions de l'appel d'offres européen et faire des propositions pour rédiger le cahier des charges.

Cette démarche a été poursuivie par la commission Tchernobyl constituée sous l'actuelle mandature dont les travaux ont abouti à la formalisation du cahier des charges de l'enquête épidémiologique et de l'appel d'offre européen associé.

L'enquête s'articule autour de quatre objectifs quantifiables :

- Analyser la prévalence des pathologies thyroïdiennes survenues dans la période postérieure au passage du nuage radioactif
- Evaluer l'impact de ce nuage sur la catégorie la plus vulnérable, les enfants âgés de moins de six ans au moment des faits
- Définir et mettre en œuvre un registre des cancers, outil que la CTC revendique depuis de nombreuses années
- Etudier des facteurs spécifiques de vulnérabilité tels que le statut tabagique et la carence en iode de la population

Compte tenu de l'état d'avancement de ce dossier et de la volonté politique de concrétiser une action engagée par la Collectivité Territoriale s'inscrivant dans le contexte particulier du non-lieu décidé par la cour d'appel de Paris sur les retombées du nuage de Tchernobyl, il vous est proposé le financement de l'enquête épidémiologique pour un montant de 400 000 € sur le programme 4111F « santé-social ».

Ce financement nécessite néanmoins l'inscription des autorisations d'engagement afférentes (400 000 €) au budget supplémentaire de l'exercice en cours.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.